



## **Statuts des directeurs DH D3S DS. Beaucoup de dossiers toujours en suspens**

**A l'occasion du comité de sélection des DH du 17/01, le CH-FO a réitéré ses revendications sur plusieurs dossiers relatifs aux DH, D3S et DS. Les réponses de la DGOS nous ont permis d'y voir plus clair entre les sujets qui peuvent aboutir avant les élections nationales et ceux qui risquent d'être remis à plus tard.**

**Les décrets présentés en décembre 2011 au Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière devraient être publiés en février/mars.**

Le décret sur les emplois fonctionnels de DH devrait être publié en février 2012, celui relatif à la PFR des trois corps de direction en mars. Mais rien n'est simple : il y a toujours un travail de sappe des services ministériels de la FPE qui s'opposent au cumul de la PFR avec l'indemnité d'intérim et la NBI ...

Le **CH-FO** reste vigilant pour que les points actés dans le protocole d'accord ne soient pas abandonnés en cours de route.

**Le décret sur le CET se fait toujours attendre.**

La négociation sera conduite pour l'ensemble de la FPH à une date non précisée. Il y a fort à craindre que rien n'aboutisse avant les élections de mai/juin 2012.

**Les autres dossiers importants momentanément en souffrance :**

- Le statut des DG de CHU,

- L'ensemble des décrets statutaires pour chacun des trois corps de direction,
- Les évolutions des concours d'entrée à l'EHESP.

La DGOS s'est engagée à programmer une réunion du comité de suivi du protocole d'accord du 29/07/2011 consacrée à ces dossiers en suspens ...

### **La recherche d'affectation, les conditions de travail, les effectifs, l'EHESP ...**

Le **CH-FO** a insisté sur l'impérieuse nécessité de revoir les textes sur **la recherche d'affectation**.

- Les collègues en RA doivent bénéficier obligatoirement d'au moins trois propositions de postes,
- La durée limitée à 2 ans de la RA doit être supprimée pour les collègues qui, pour des raisons particulières à préciser, ne retrouveraient pas de poste.

Le **CH-FO** revendique une négociation sur ce sujet très préoccupant au regard de la recrudescence des procédures en cours.

La DGOS reconnaît la nécessité d'une évolution législative des textes et s'engage à agir dans ce sens à l'occasion de la dernière session parlementaire avant les élections.

Le **CH-FO** a réitéré sa revendication d'**un comité des conditions de travail** qui pourrait être commun aux trois corps de direction.

Le **CH-FO** a rappelé qu'il n'existe aucun lieu institutionnel permettant d'évoquer les conditions de travail, la formation continue, la démographie des corps de direction.

Les Comités Consultatifs Nationaux qui pourraient jouer en partie ce rôle ne se réunissent jamais.

La DGOS a accepté de prendre en compte cette demande dans sa feuille de route 2012, en programmant une réunion de travail préparatoire sur ces sujets en février.

Le **CH-FO** a demandé des garanties pour que **l'EHESP** reste une école d'application professionnelle.

La DGOS et le CNG nous ont assurés qu'ils restaient attentifs à cela, en reconnaissant le fait que la contribution des établissements est substantielle pour le fonctionnement de l'école. Le contrat d'objectifs et de moyens de l'école devra respecter cette position de la DGOS. Cela devrait donc calmer les ardeurs du directeur de l'école qui revient constamment à la charge pour réorienter l'école vers des formations universitaires ...

**Le CH-FO défend le respect de votre métier et du Service Public Hospitalier !**